

République Française
Département de la Loire
Ville de Craintilleux



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 14 novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 novembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 42

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Stéphanie LUAIRE

OBJET :

Pouvoirs :

Mandants
Christiane ROCHEDIX

Mandataires
Odile MASSON

Devis

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 8 novembre 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20241114-2024-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur divers devis :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

CHEMIN DES COURLIS

Sté TPCF COLAS : 23 151 € HT

APPROBATION A L'UNANIMITE

- *d'approuver le devis comme exposé ci-dessus*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à mettre tout en œuvre pour réaliser les travaux.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le 22 novembre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS